

## Séance du 2 février 2012

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés:14  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Présents : Fournaise C., Holtzmann Y., Epp A., Riehl B., Adam F., BALL C., Knittel A., Scheer M., Lang F., SUSS C. représenté par Lienhard B., Maillet P., Mazerand C. représentée par Lienhard B., Matter C. Représentée par Fournaise C.

Absents : Kauffmann J.

### **Objet : Entretien des espaces verts pour la saison 2012**

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable, comme pour les années précédentes, de souscrire un contrat d'entretien pour les espaces verts autour de la salle polyvalente, ceux aux cinq entrées du village ainsi que l'espace engazonné devant le presbytère.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **décide** de confier à l'entreprise ALTERNATIVE BOIS, 1 rue du Tribunal à Saverne, l'entretien des espaces verts de la commune au prix de 1 985 € net pour 9 passages pendant la saison 2012 ;
- **autorise** le Maire à signer le contrat d'entretien y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

### **Objet : Droit de préemption urbain**

Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Edmond GRESSER, notaire à La Wantzenau, concernant le bien immobilier situé 51 Grand'Rue à Minversheim:

- o Section n° 2, parcelle n° 130/43 de 6,40 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- renonce purement et simplement à exercer son droit de préemption urbain sur la vente du bien immobilier cité ci-dessus.
- donne son agrément concernant cette vente.

(Approuvé à l'unanimité)

**Objet : Demande de subvention de l'école de musique du Pays de la Zorn**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la demande formulée par l'Ecole de Musique du Pays de la Zorn, concernant un élève de notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention de l'Ecole de Musique du Pays de la Zorn.

(Approuvé à l'unanimité)

**Objet : Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de créer un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe, non titulaire, pour un contrat à durée déterminée du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 28 février 2013. La durée hebdomadaire de service est de 8 heures. La rémunération afférente à ce poste sera basée sur un salaire brut mensuel correspondant à l'indice brut 297 majoré 302 de l'échelle de rémunération 3.
- Autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatifs.

(Approuvé à l'unanimité)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux